

## De quoi s'agit-il ?

Au travers des réunions d'entreprise (clubs, clusters), travailler sur un thème commun :

- En bénéficiant d'apports de connaissances, outils et méthodes
- En favorisant l'échange de pratique et le partage d'expériences
- En visant la mise en pratique dans son entreprise

## Pour quoi faire ?

- Enrichissement lié au partage d'expériences
- Prise de recul
- Réponses à des préoccupations
- Elaboration possible d'un plan d'action
- Développement de son réseau, sortie de l'isolement

## Comment ?

- Constitution d'un groupe d'une dizaine d'entreprises sur une thématique commune : sujet(s) et/ou filière (s) et/ou territoire(s)
- Animation de séances collectives, au sein des entreprises ou à l'extérieur
- Diffusion des enseignements au plus grand nombre
- Modalités d'animation variables : visites d'entreprises, témoignages, travaux en sous-groupes, appui individuel intercession

Construction de l'action par l'Aract ou réalisée en partenariat avec un porteur de projet

Exemples :

Les Ateliers de l'Innovation Sociale : pour partager des pratiques innovantes, accueil dans une entreprise qui présente son expérience

Les Afterwork : pour découvrir de nouveaux sujets et échanger

## Pour qui ?

- TPE/PME, privé/public, tous secteurs d'activité

## Quelles Conditions de mise en œuvre ?

Considérer les conditions de travail comme un levier de performance pour l'entreprise

Aborder le travail de manière globale, en prenant en compte : les conditions de réalisation du travail, les systèmes de gestion, les relations sociales et professionnelles, en lien avec la stratégie d'entreprise

## Durée

Animation de 1 à 6  
séances de 2 h à 4 h  
réparties sur 6 à 12 mois

## Tarif

Participation en  
fonction de la taille de  
l'entreprise. Pour les  
TPE, prise en charge par  
les financeurs publics.